Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023
ID : 081-218101400-20230917-1905_DDSUBVCARL-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION MUNICIPALE

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'aménager un parc de loisirs au Carla.

Considérant qu'il convient de demander, à cet effet, une subvention auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil départemental du Tarn.

DECIDE

IL SERA DEPOSE UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION auprès de le l'Etat (DETR), du Conseil régional d'Occitanie et du Conseil départemental du Tarn.
Le coût particulier pour ce projet précité est de 595 200 € HT

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

• Etat (DETR).	40%	238 080 € HT
• Région Occitanie	20%	119 040 € HT
• Département du Tarn	20%	119 040 € HT
• Autofinancement Commune de Lavaur	20%	119 040 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	**100%**	**595 200 €**

Fait à LAVAUR, le 17/09/2023
Le Maire
Bernard CARAYON

MAIRIE de LAVAUR (Tarn)

Mairie de Lavaur - CS60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89 Courriel : mairie@ville-lavaur.fr
Services Techniques – 300 Chemin d'en Roudil – 81500 LAVAUR – Tél : 05.63.83.03.03 Courriel : st@ville-lavaur.fr